



## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1er étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le leader du gouvernement,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée par le député de Saint-Henri-Saint-Anne, M. Guillaume Cliche-Rivard, le 3 décembre dernier demandant, notamment, la réouverture immédiate des deux volets du programme de l'expérience québécoise (PEQ) concernant le programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Avec l'ouverture du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), le Programme de l'expérience québécoise est devenu redondant. Le PSTQ offre une agilité beaucoup plus grande pour sélectionner des profils, et permet de prioriser les diplômés et les travailleurs temporaires déjà au Québec tout comme le PEQ, mais aussi ceux qui répondent le mieux aux besoins du Québec, contrairement au PEQ où tous les candidats qui répondent aux critères minimaux des volets pouvaient se qualifier.

Le PEQ ne permet pas nécessairement de sélectionner des « talents d'exception francophones », car la sélection dans ce programme se base sur des exigences minimales à respecter en fonction du volet (diplômé ou travailleur) : selon la présence et de l'expérience au Québec.

Le PSTQ a non seulement des exigences minimales, mais la sélection se fait ensuite sur la base de critères d'invitation choisis en fonction des besoins du Québec (diplôme, profession, région, etc.), et le classement selon le pointage permet d'aller sélectionner en priorité les meilleurs profils qui respectent ces critères. Cela permet de prioriser un meilleur niveau de français, des professions en pénurie, dans les régions où le Québec en a le plus besoin et donc, de prioriser les besoins économiques.

Les mêmes candidats qui se qualifiaient au PEQ sont nettement avantagés dans le PSTQ, tant dans le pointage et les critères d'invitations, tout en respectant la capacité d'accueil et les besoins prioritaires du Québec.

Dans notre dernière ronde d'invitations dans le PSTQ, c'est 77,6 % des individus sélectionnés qui résidaient hors de la région de Montréal. Nous sommes enfin capables de régionaliser comme jamais auparavant.

De plus, nous avons pris soin d'inviter des diplômés du Québec (48 % des individus sélectionnés), des travailleurs du secteur de la santé (26,2 %) incluant des médecins, des infirmières et des préposés aux bénéficiaires, et d'autres travailleurs de secteurs prioritaires comme le manufacturier, la construction, l'éducation, la petite enfance et le génie.

Nous continuons de traiter toutes les demandes déposées dans le PEQ avant sa suspension. Aucun dossier n'est « jeté à la poubelle ». Nous ne brisons pas notre engagement envers ceux qui se sont qualifiés au PEQ et qui y ont appliqué avant sa suspension.

En terminant, je vous rappelle qu'avec ses politiques actuelles, le Québec n'est responsable d'aucune mesure qui oblige les travailleurs temporaires en dehors de Montréal et Laval à quitter le territoire québécois. C'est le gouvernement fédéral, avec son obstination à ne pas donner de clause grand-père aux travailleurs étrangers occupant un emploi à l'extérieur de Montréal et Laval, qui cause les départs.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François Roberge  
Ministre